1. Veuillez décrire comment les efforts de coopération internationale de votre pays (y compris l’aide internationale au développement) sont inclusifs et accessibles aux personnes handicapées; et comment le financement est-il suivi et rapporté. :

**Les personnes handicapées ne constituent pas un groupe homogène. L'approche de la Direction du développement et de la coopération (DDC) est donc par nécessité et par conception multisectorielle, transversale et systémique dans toutes ses stratégies, programmes et projets. La DDC travaille sur le thème des personnes en situation d’handicap depuis plusieurs années, en tant que dimension clé du « leave no one behind » (LNOB). Un rapport sur les activités mises en œuvre par la DDC sur ce thème lors de la visite, au mois de juin 2019, de la Commission de contrôle du Conseil des Etats a été élaboré. La DDC a introduit, depuis le 1er janvier 2019, un nouveau « Policy Marker » du CAD/OCDE sur le handicap.**

**Sur près d’un milliard de personnes handicapées dans le monde (15,6 % de la population), 80 % vivent dans les pays du** **Sud et ne sont pas traités sur un pied d’égalité au sein de la société[[1]](#footnote-1). Le nombre de personnes handicapées qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté est, dans certains pays, deux fois plus élevé que le nombre de personnes non handicapées[[2]](#footnote-2). Le message actuel concernant la coopération internationale de la Suisse 2017-2020 est guidé par le principe fondamental de l’Agenda 2030 pour le développement durable : ne laisser personne de côté (LNOB). Pour appliquer ce principe, la Suisse améliore et protège les droits des groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables, parmi lesquels les personnes handicapées. En 2014, la Suisse a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En ratifiant cette convention, elle s’engage à lever les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées, à les protéger contre les discriminations et à encourager leur intégration sociale et l’égalité de leurs droits au sein de la société.**

**En réponse aux engagements pris par la Suisse lors de la ratification des Conventions, l’objectif principal pour cette année 2020 est de renforcer la sensibilisation de la thématique de manière transversale dans toutes les activités de la Coopération Internationale, y compris avec les ONG partenaires suisses. La Suisse coopère déjà avec des organisations qui ont des compétences en matière d'intégration du handicap dans la coopération au développement et, en 2020, elle continuera de s'efforcer d'inclure systématiquement les statistiques des projets axés sur les personnes handicapées dans ses rapports sur l'aide publique au développement (APD), et poursuivra sa sensibilisation du « Policy Marker on Disability » par différents canaux de communication *).***

1. Veuillez décrire comment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire soutiennent les efforts de votre pays pour la mise en œuvre les droits des personnes handicapées, notamment en facilitant l’échange de connaissances, de compétences et de bonnes pratiques :

**Le document d’orientation de la DDC visant à « ne laisser personne de côté », sorti en 2019, souligne le handicap comme facteur d’exclusion dans le cadre de l’analyse de la pauvreté et de l’exclusion. Afin de garantir l’inclusion et l’accès aux programmes et aux projets des groupes les plus vulnérables, notamment des personnes handicapées, le document d’orientation détaille également les aspects importants d’un management de cycle de projet qui vise à ne laisser personne de côté.**

1. Veuillez décrire comment votre pays coordonne, établit les priorités et gère l’aide reçue de la coopération internationale afin de garantir que les programmes nationaux de développement soient inclusifs et accessibles aux personnes handicapées :

**-**

1. Veuillez expliquer si les Objectifs de développement durable ont entraîné une augmentation de l’aide internationale au développement en faveur des personnes handicapées dans votre pays, et comment.

**La nouvelle politique de la DDC sur les droits de l'homme dans le développement et la coopération adoptée en 2019 souligne l'importance d'une plus grande inclusion des personnes handicapées dans la coopération internationale. En conséquence, cela fera partie d'un plan de mise en œuvre à long terme des lignes directrices et sera inclus dans la formation thématique et les conseils sur l'approche des droits de l'homme.**

**Le document d’orientation de la DDC visant à « ne laisser personne de côté », sorti en 2019, souligne le handicap comme facteur d’exclusion dans le cadre de l’analyse de la pauvreté et de l’exclusion. Afin de garantir l’inclusion et l’accès aux programmes et aux projets des groupes les plus vulnérables, notamment des personnes handicapées, le document d’orientation détaille également les aspects importants d’un management de cycle de projet qui vise à ne laisser personne de côté.**

**La Suisse mène différents projets qui visent à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées. Il s’agit en priorité de promouvoir la réadaptation physique, notamment celle des victimes de mines, et l’intégration des personnes handicapées dans la société.**

**La DDC poursuit une double approche en soutenant des projets spécifiques et des mesures en faveur des personnes handicapées ainsi qu’en aidant les institutions et les autorités responsables à assumer leurs obligations envers ces personnes. L’approche de la DDC est multisectorielle, transversale et systématique dans toutes ses stratégies, ses programmes et ses projets.**

1. Veuillez décrire dans quelle mesure et comment les personnes handicapées et leurs organisations sont impliquées et consultées dans les décisions relatives à la coopération internationale dans votre pays, et comment peuvent-elles accéder aux fonds et subventions de coopération internationale (y compris les exigences légales, les procédures et les défis)

**La DDC travaille étroitement avec la Coalition suisse pour les droits des personnes handicapées dans la coopération internationale (CBM Suisse, Handicap International, Fairmed et l'International Disability Alliance) et va institutionnaliser ce travail par un accord institutionnel, un concept est en phase d’élaboration avec CBM (Strenghthening and Capacity-building of Swisss-based Individuals and Organizations of Persons with Disabilities).**

**La DDC, le Bureau fédéral de l’égalité des personnes handicapées (BFEH), le Département fédéral de l’intérieur (DFI) et la section du DFAE pour l’égalité des chances et les questions globales de genre soutiendront la promotion d'une plus grande sensibilisation et de l'intégration de la question en Suisse.**

# Pour réaliser cet objectif, la DDC va organiser des séquences de « capacity-building » en collaboration avec la Coalition suisse pour les droits des personnes handicapées dans la coopération internationale (CBM Suisse, Handicap International, Fairmed et l'International Disability Alliance). Ces ateliers de sensibilisation se présenteront de la manière suivante :

* **Un atelier de sensibilisation pour les cadres de la DDC;**
* **Pour tout le personnel du DFAE, lors de la journée mondiale des personnes en situation d’handicap du 3 décembre 2020, en collaboration avec la section d’égalité des chances du DFAE ;**
* **Ateliers de sensibilisation et d’apprentissages avec tous les partenaires institutionnels ONG de la DDC.**

**D’autre part, la DDC est devenue membre officiel du réseau Global Action on Disability en décembre 2019. Ce réseau international réunit d’autres pays donateurs sur la thématique des personnes en situation d’handicap et la DDC pourra bénéficier d’une plateforme d’échanges interactives et s’inspirer de bonnes pratiques réalisées par d’autres pays donateurs, notamment dans la mise en œuvre de moyens statistiques efficaces pour rendre compte sur la thématique. La rencontre annuelle 2020 du réseau GLAD s’est déroulée à Washington au début du mois de février et une personne de l’ambassade de Suisse a représenté la DDC, comme nouveau membre du GLAD.**

1. Veuillez fournir toutes les informations et données statistiques disponibles sur la coopération internationale inclusive en matière de handicap dans votre pays, y compris les informations relatives aux défis et aux limites du système d’aide international pour la promotion des droits des personnes handicapées :

**En matière de réadaptation, la DDC soutient le Programme for Humanitarian Impact Investment (PHII) du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ce mécanisme de financement encourage les investissements privés en faveur de la construction et de l’exploitation, dans des contextes fragiles, de trois centres de réadaptation pour les blessés de guerre et les personnes handicapées physiques ainsi que les mesures destinées à augmenter l’efficacité de huit centres existants d’ici à 2022.**

**Depuis 2018, la DDC finance un projet-pilote de la Mission chrétienne pour les aveugles (CBM) au Pakistan. Au sud du Pendjab, les personnes handicapées obtiennent une aide ciblée dans le cadre de la formation professionnelle et de la formation continue. Le projet vise par ailleurs à renforcer la protection contre les catastrophes et à améliorer les services de santé de base importants pour ces personnes. Il présente un intérêt particulier car les besoins des personnes handicapées sont pris en compte à tous les niveaux du projet, de la planification à la mise en œuvre.**

**En versant des contributions aux organisations internationales, la Suisse participe également, au niveau multilatéral, à renforcer les droits et l’égalité de traitement des personnes handicapées. Elle soutient par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui défend les droits des personnes handicapées et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.**

**Chiffres clés**

* Projets : 44
* Dépenses bilatérales 2018 : 22 millions CHF
1. Nations Unies. Objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2015. [↑](#footnote-ref-1)
2. Nations Unies. Rapport 2018 sur le handicap et le développement. [↑](#footnote-ref-2)